

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 8 (1962)
Heft: 7-8

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† OTTO KEHRLI

A Berne s'est éteint, à son retour d'un bref voyage en Engadine, M. Jakob Otto Kehrli, ancien président de la Cour suprême. Né le 9 février 1892, à Berne, le défunt, qui était bourgeois de Ytzenstorf, avait étudié le droit aux universités de Berne et Genève. Il avait commencé sa carrière comme greffier à la Cour suprême, dont il devint juge en 1940, et qu'il présida durant plusieurs années avant sa retraite.

M. Kehrli avait siégé au Conseil de ville de Berne, sur les bancs radicaux, de 1931 à 1944. Il avait présidé le législatif communal en 1943. Il était l'auteur de nombreux ouvrages juridiques. L'ancien juge Kehrli s'était beaucoup intéressé à la culture et aux arts. Il avait fait partie notamment de la direction du musée des Beaux-Arts bernois. Il en avait été le président durant des années. Il avait, en outre, été vice-président du musée Gutenberg en Suisse. Il s'était acquis de grands mérites au service des arts graphiques, spécialement par ses contributions historiques et artistiques à la rédaction du périodique « Gutenbergmuseum ».

SPECTACLE EN PLEIN AIR A BERNE

Les beaux soirs de juillet, un spectacle en plein air est donné devant la collégiale de Berne. Il s'agit de la « Danse des morts », du peintre-écrivain bernois Niklaus Manuel Deutsch (1484-1530), adaptée par M. Adolf Spalinger, metteur en scène au théâtre de Bâle et ancien directeur du Théâtre de l'Atelier à Berne. La presse a eu l'occasion de voir ce spectacle en avant-première et d'entendre quelques explications des responsables, à savoir MM. Bruno Goetze (direction musicale), Harald Kreutzberg (chorégraphie) et E. Wächter (rédaction du texte). La musique est de H. Sutermeister.

IMPORTANT CONGRES A BIENNE:
VERS UNE ECOLE ROMANDE

La Société pédagogique de la Suisse romande, qui groupe les maîtres primaires des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Jura bernois, a tenu son congrès quadriennal à Bienne. Le thème des délibérations a été d'une importance exceptionnelle: « Vers une école romande ».

La Société a pris conscience, en effet, des désavantages du cantonalisme en matière d'enseignement. Les enfants qui, en cours de scolarité, doivent passer d'un canton à un autre — et ils sont très nombreux — se heurtent à des difficultés absurdes: les programmes, les systèmes, les manuels, sont différents.

Quand un canton entreprend une réforme scolaire, il ne se préoccupe pas des expériences faites par ses voisins et ne les fait pas bénéficier de ses propres expériences. Une telle situation estime la S.P.R. n'est plus admissible à une époque où les moyens de communications abolissent les distances. Les problèmes communs sont maintenant bien plus nombreux que les problèmes locaux. Il serait temps de créer une « Ecole romande ».

Le congrès de Bienne a donc été saisi d'un volumineux rapport élaboré, sur la base des travaux d'une commission intercantonale, par M. J.-P. Rochat, instituteur à Blonay. Il ne s'agit pas, précisons-le, d'abolir le fédéralisme et ses avantages. Il s'agit d'harmoniser les structures scolaires dans les cantons romands pour éliminer progressivement les différences inutiles et faire progresser les méthodes pédagogiques en mettant en commun les expériences.

Nous rendrons compte plus tard des décisions prises par le congrès qui, une fois soumises aux autorités, pourront donner le départ à une fructueuse collaboration intercantonale. Il y va, estiment les responsables de la S.P.R., d'un ensemble d'intérêts débordant largement les préoccupations pédagogiques. Par une concentration des efforts et des moyens financiers, on favorisera la naissance d'une élite toujours plus nécessaire à l'ère de l'automation, on élèvera le niveau général de culture, on formera des citoyens mieux informés. Ce but peut être atteint, non par une uniformisation stérile, mais par une multiplication des contacts d'où naîtrait une « Ecole romande » vivante.

LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ FÉDÉRALE
DE MUSIQUE

M. Paul Chaudet, président de la Confédération, a pris la parole à Berne, devant la Société fédérale de musique, qui fêtait son centenaire. Il a félicité cette société de son succès: de 1862 à aujourd'hui, le nombre des membres est passé de 182 à 56.557! Il l'a remerciée de sa contribution aux manifestations artistiques et patriotiques et de son rapport aux fanfares militaires.

L'orateur a ajouté notamment: « Trois préoccupations doivent vous porter dans l'exécution de votre programme:

Le besoin de perfectionnement, tout d'abord. Ce que vous faites est toujours susceptible d'être amélioré. Vous aurez la volonté d'atteindre un résultat qui justifie l'art en soi, qui soit l'expression d'une aspiration profonde à la grandeur et à la beauté.

Après la recherche du perfectionnement, vous vous préoccuperez de cultiver l'amitié. Vos sections régionales et cantonales réunissent des hommes de tout le pays, qui pratiquent les métiers les plus divers, qui connaissent des conditions d'existence aussi très variables.

La troisième préoccupation dont je voudrais faire état est celle que vous aurez du pays. Peu de citoyens sont mêlés autant aux manifestations de la vie nationale. Conduire des cortèges, encadrer des discours de vos productions musicales, agrémenter des assemblées de caractère civique, religieux, professionnel ou économique, partout vous êtes à l'œuvre.

Mais vous avez le désir d'aller plus profond, de renforcer les rangs de ceux qui veulent défendre les traditions, le caractère et l'esprit du peuple suisse. Il ne suffit jamais de chanter les bienfaits de la liberté, de célébrer en termes chaleureux les vertus helvétiques! Encore faut-il que nous ayons vraiment conscience de ce qu'elles sont, de ce qu'elles valent et de ce que leur pratique exige de chacun de nous.

Votre activité vous prépare à la mise en œuvre d'une volonté commune. Demeurez fidèles à la ligne de conduite que vous avez suivie au cours de votre premier siècle d'existence. Vous serez alors, avec l'aide du Dieu tout-puissant, les artisans d'une entreprise belle et durable. Vous contribuerez à faire régner au sein de nos institutions la clarté, l'ordre et l'harmonie qui sont l'objet de votre effort musical. »

LA RENTREE DES SUISSES DE L'ALGERIE

Après avoir déjà rapatrié un certain nombre de Suisses d'Algérie par la voie des airs, le Département politique fédéral et l'Office central fédéral chargé des questions relatives aux Suisses de l'étranger ont envoyé un nouvel avion de la Balair à destination d'Oran et d'Alger. Il a transporté à l'aller quelque trois tonnes de médicaments et de matériel divers pour le comité international de la Croix-Rouge. Il a ramené d'Algérie une cinquantaine de ressortissants Suisses qui ont exprimé le désir d'être rapatriés. L'avion est arrivé à Genève le 22 juin. Les mesures en vue de l'accueil de ces compatriotes avaient été prises.

PRIX DES FRAISES

Le Département fédéral de l'économie publique a publié, avec effet au 21 juin, une ordonnance sur les prix maxima des fraises et les marges d'expédition au Valais. Les prix maxima aux producteurs pour les marchandises des vallées et des montagnes sont les suivants : 1^{re} qualité 1,80 fr., 2^e qualité 1,10 fr. par kilo net (dépôt de l'expéditeur). Les marges à l'expédition qui s'ajoutent aux prix de production sont de 12 centimes par kilo pour les produits des vallées et de 15 centimes pour les produits des montagnes. Ces prix s'entendent par kilo net franco aux stations d'écoulement valaisannes. L'Office fédéral de contrôle des prix est autorisé à apporter les modifications rendues nécessaires par l'importance de la récolte et de fixer les prix d'écoulement commercial des fraises indigènes et importées.

LE NOUVEAU CHEF DU SERVICE D'INFORMATION DE LA FEDERATION HORLOGERE

M. René Cuendet a été nommé chef du Service d'Information de la Fédération suisse des Associations de fabricants d'horlogerie (Fédération horlogère ou F.H.).

M. René Cuendet est entré à la F.H. en 1958. Il occupait jusqu'ici le poste d'adjoint au chef de la division extérieure.

UNE ŒUVRE D'ART ROMANE RAPATRIEE EN VALAIS

Le conservateur des musées valaisans, M. Albert de Wolff, avait attiré l'attention de la Commission fédérale de la Fondation Gottfried Keller ainsi que de la direction du musée national suisse sur une pièce remarquable offerte sur le marché des objets d'art.

Il s'agit d'un chef reliquaire de Saint-Pierre, d'époque romane, en argent repoussé, partiellement doré, d'une

empreinte entièrement archaïque. Il repose sur son socle original revêtu et orné par la suite d'un relief gothique représentant une crucifixion. L'origine de cette œuvre d'art, haute d'environ 45 cm., a pu être établie : elle provient de l'orbite de l'atelier d'orfèvrerie appartenant à l'abbaye de Saint-Maurice.

Le reliquaire, donné au xv^e siècle à l'église de Bourg-Saint-Pierre par le prieur de l'hospice du Grand-Saint-Bernard, Jean de Solace, se trouvait depuis 1909 et jusque tout récemment dans la collection d'un Suisse résidant en France.

Les autorités du canton et le conservateur valaisan désiraient évidemment récupérer cette œuvre rare.

La Fondation fédérale Gottfried Keller l'a maintenant acquise, avec la participation du Conseil d'état du canton du Valais, de l'évêque de Sion, du musée cantonal de Valère et avec l'aide généreuse de : Ciba S.A., Grande Dixence S.A., Lonza S.A., Société anonyme pour l'industrie de l'aluminium, Société de banque suisse.

Le reliquaire sera exposé en permanence au musée de Valère, à Sion.

UN NOUVEAU TRAIN GENEVE-BERNE EST DEMANDE

M. André Guinand, Conseiller national radical, Genevois, a déposé sur le bureau du conseil cette « question écrite » : « Genève, du fait de sa situation géographique et des nombreux congrès, assemblées et séances qui s'y tiennent, a besoin de relations ferroviaires nombreuses avec la Suisse. Ces relations sont actuellement excellentes le matin et l'après-midi. Elles sont en revanche mauvaises le soir. Il n'y a aucun train direct entre Genève et Berne, sauf pour Lausanne, entre 21 h. 05 et 0 h. 55, ce qui empêche les participants à des réunions et les fonctionnaires fédéraux de rentrer chez eux le soir après une séance ou une manifestation officielle. Le fait, en outre, que le siège de la télévision romande est à Genève nécessite le soir de meilleures relations ferroviaires. Il existe dans le sens Berne-Genève un train à 23 h. 44, qui permet de revenir à Genève le soir après une séance à Berne ou Fribourg, le contraire n'existe pas.

Le Conseil fédéral ne peut-il pas demander d'urgence aux chemins de fer fédéraux de créer un train direct nouveau Genève-Lausanne-Fribourg-Berne avec départ entre 22 h. 30 et 23 heures, permettant de parer aux graves inconvénients de la situation actuelle ? »

PRISE EN CHARGE DE 10 NOUVEAUX REFUGIES

Le département fédéral de justice et police communique que le Conseil fédéral a décidé d'accueillir encore en Suisse au maximum 10 réfugiés handicapés du point de vue physique, psychique ou social, qui n'ont pu être réinstallés dans leur pays d'asile. Par cette décision, le Conseil fédéral donne suite à un appel du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés, en égard à la collaboration offerte par l'Office central suisse d'aide aux réfugiés.

Les dépenses résultant de l'assistance de ces réfugiés seront assumées par la Confédération pendant les trois premières années de leur séjour. Les institutions d'aide aux réfugiés prendront soin d'eux et s'occuperont notamment de leur installation dans notre pays. À l'expiration du délai de trois ans, elles participeront, en outre, dans la mesure habituelle, aux frais que l'assistance des intéressés pourrait encore occasionner.

En prenant cet arrêté, le Conseil fédéral a tenu compte notamment du fait que près de 8.000 réfugiés handicapés, et dont un certain nombre vivent dans des camps, attendent de pouvoir être réétablis dans des pays où leur avenir apparaisse plus ou moins assuré. D'autre part, les expériences faites avec les quelque 200 réfugiés handicapés admis en Suisse en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 11 novembre 1960, ont démontré qu'avec quelques efforts ces personnes peuvent être réinstallées avec succès dans notre pays.

PROJET DE PROLONGATION DU CHEMIN DE FER DE LA JUNGFRAU JUSQU'AU SOMMET

Le 1^{er} août 1912, le dernier tronçon du chemin de fer de la Jungfrau, Mer de Glace (3.518 mètres)- Jungfrauoch (3.454 mètres), ainsi que la station de ce nom, étaient ouverts à l'exploitation. Cet événement mémorable sera célébré le 31 août et le 1^{er} septembre 1962.

Le promoteur et constructeur de cette ligne de haute-montagne, Adolphe Guyer-Zeller, avait toujours eu l'intention de conduire la ligne jusqu'au sommet de la Jungfrau. La concession nécessaire lui fut délivrée. Sa mort, survenue le 3 avril 1899, ne permit pas de mener à bien ce projet. C'est pourquoi le Jungfrauoch devint terminus de la ligne de la Jungfrau en 1912.

En raison du développement considérable du tourisme depuis quelques années, les dirigeants du chemin de fer de la Jungfrau ont repris l'étude des idées de Guyer-Zeller et ils ont fait établir un avant-projet.

Aujourd'hui, on utilise dans les Alpes d'autres moyens de transport que le rail. Mais seul un chemin de fer est en mesure de garantir une exploitation absolument sûre et régulière tout au long de l'année.

L'avant-projet prévoit, comme c'est le cas pour le parcours Eigergletscher (2.320 mètres)-Jungfrauoch, une ligne construite dans la montagne, c'est-à-dire dans un tunnel. A l'altitude de 3.353 mètres, peu avant le Jungfrauoch, la nouvelle ligne bifurquerait pour passer sous la bosse glaciaire appelée « Sattel », entre le Moench et la Jungfrau. Par une rampe constante de 25 % et un grand tunnel hélicoïdal, la ligne atteindra un terminus situé à plus de 4.000 mètres d'altitude, tout près du sommet de la montagne. Un belvédère avec vue de tous les côtés est prévu.

La Jungfrau deviendrait ainsi un but d'excursion pour le monde entier. Elle serait accessible à chacun et constituerait une attraction de premier ordre pour le tourisme suisse et européen.

La prolongation de la ligne de la Jungfrau ne portera aucune atteinte à l'aspect de la montagne et le massif conservera toute sa beauté.

D'autres précisions seront données à la prochaine assemblée générale du chemin de fer de la Jungfrau.

LA TROISIEME EXPOSITION SUISSE DE SCULPTURE EN PLEIN AIR S'EST OUVERTE A BIENNE

La première exposition suisse de sculpture en plein air, qui s'était tenue en 1954 dans le parc d'un collège, au centre de la ville de Bienne, avait connu un grand succès. Elle fut rééditée en 1958, et, la réussite de l'entreprise se confirmant, elle a lieu cette année pour la troisième fois.

Deux innovations : l'emplacement a changé (un grand parc au bord du lac) et l'entrée est gratuite. Comme devait le souligner dans son allocution M. Schaffroth, maire de Bienne, ce libre accès doit permettre à un public aussi vaste que possible de prendre contact avec les récentes créations des sculpteurs suisses. Il faut pour cela visiter l'exposition à plusieurs reprises, l'abord des œuvres n'étant pas toujours aisé. Les tendances les plus avancées de l'art contemporain sont représentées, ce qui a malheureusement déjà poussé quelques vandales à endommager des pièces de grande valeur.

Le jury, que présidait M. Marcel Joray, organisateur de l'exposition, a retenu 150 œuvres et 70 artistes. Aucune n'a été créée il y a plus de quatre ans. L'exposition est ouverte jusqu'au 29 juillet.

LA CAISSE SUISSE DE VOYAGE

Réuni à Berne sous la présidence du professeur M. Hunziker, le Conseil d'administration de la Caisse suisse de voyage a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1961 qui seront présentés à l'assemblée générale qui se tiendra à Schaffhouse. Après le virement de 1,4 million de francs au fonds de vacances pour la réduction du prix des timbres et de 400.000 francs pour les vacances familiales, le compte d'exploitation s'est bouclé par 2,89 millions de francs de recettes et dépenses.

Les ventes des timbres de voyage ont passé de 9,7 millions de francs en 1960 à 44,3 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 11,6 %. Les offices de dépôts de timbres ont participé dans une large mesure à cette augmentation en accordant des rabais atteignant 4,16 millions de francs (3,79 millions en 1960). Les diverses et nombreuses entreprises de l'économie touristique qui acceptent en paiement les bons de voyage (entreprises de transport, hôtellerie, agences de voyage, etc.) ont présenté à l'encaissement en 1961 des timbres de voyage d'une valeur de 41,9 millions de francs (36,9 millions en 1960).

Chaque année, la caisse suisse de voyage offre un séjour de vacances de 15 jours à 300 familles nombreuses. Parmi les 4.000 familles qui s'étaient annoncées, 80 ont été tirées au sort. Les bénéficiaires — des familles ayant jusqu'à 10 enfants qui n'ont jamais passé des vacances en commun — jouiront pleinement cette année d'une vraie détente. 50 familles ou couples ont en outre été désignés par le sort pour passer ensemble et pour la première fois, des vacances à l'hôtel. Ces personnes n'ont à leur charge que la moitié des frais de pension,

LE PRIX BERNOIS DE MUSIQUE

Le conseiller d'Etat Virgile Moine a remis le prix de musique du canton de Berne au chanteur Félix Loeffel, qui célébrera en juillet à Berne son 70^e anniversaire.

† ANDRE ALBRECHT

M. André Albrecht, ancien Consul honoraire de Suisse à Conakry (Guinée), est décédé le 4 juin 1962, à Saint-Amand-les-Eaux (Nord).

Né en 1907, M. Albrecht était originaire de Truns (Gr.). Il s'établit en 1931 à Conakry en qualité de commerçant. En 1955, il fut désigné comme agent consulaire de Suisse dans cette ville. Le 1^{er} septembre 1959, le Conseil fédéral le nomma consul honoraire de Suisse à Conakry, fonction qu'il assumait jusqu'à sa démission, en 1961, pour raison de santé.

EXPOSITION

L'exposition « Œuvres de l'époque de l'Empire », qui durera du 6 juin au 14 octobre, a été ouverte au château d'Oberhofen par le directeur du musée historique bernois.

Cette exposition comprend notamment une série d'œuvres intitulées « Aspect de la Russie », des peintres bernois Gabriel Lory, père et fils, ainsi que le mobilier de style empire de la grande-duchesse Anna-Féodorovna, mis à la disposition du musée par une Bernoise habitant en Suisse romande. On remarque aussi un précieux service de porcelaine, des images datant de l'invasion française de 1798 et des uniformes de l'époque.

Le mobilier de la grande-duchesse, tout en noyer et du plus pur style empire, est en grande partie d'origine française.

LES PRINCIPALES GARES AUX MARCHANDISES DE SUISSE

Les principales gares aux marchandises, selon l'annuaire statistique des C.F.F., ont été en Suisse les suivantes pour 1961 :

1. Genève, Cornavin et La Praille : 61,4 millions de francs ; 2. Bâle C.F.F. : 42,1 ; 3. Chiasso : 41,5 ; 4. Zurich : 33,0 ; 5. Brique : 32,4 ; 6. Bâle, port du Petit-Huningue : 21,8 ; 7. Berne : 16,7 ; 8. Buchs : 12,0.

Si l'on considère les agglomérations, c'est Bâle qui arrive au premier rang avec plus de 88 millions de recettes, avec les gares de Bâle-C.F.F., du Petit-Huningue, de St-Jean, de Birsfelden et de Pratteln. Genève occupe le deuxième rang avec les gares de Cornavin et de La Praille (61,4 millions), et enfin Zurich avec toutes les gares de l'agglomération (46 millions environ).

En ce qui concerne la Suisse romande, mentionnons encore les gares de Lausanne (8,3 millions), Bienne (7,1), Fribourg (6,0), Sierre (4,9), Neuchâtel (avec Serrières, 4,3), et Renens (4,1).

CANTON DE GENEVE

DES DECLARATIONS DU DELEGUE GOUVERNEMENTAL SUISSE A LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

M. Arnold Saxer, délégué gouvernemental suisse et directeur préposé aux accords en matière d'assurances sociales, a pris la parole devant la Conférence internationale du travail.

Se référant au thème du rapport du directeur général du B.I.T. portant sur la question des vieux travailleurs, M. Saxer a défini la position de notre pays en la matière.

Il a notamment indiqué que le Conseil fédéral suisse a constitué une commission spéciale pour l'étude des problèmes de la vieillesse.

Pour l'orateur, le problème des travailleurs âgés non indépendants dépend beaucoup de la situation économique du pays, et, si cette situation est bonne, la question des travailleurs âgés se fait moins brûlante.

En Suisse, a encore déclaré M. Saxer, on ne connaît pas de mesures législatives qui prévoient l'obligation d'employer des travailleurs d'un certain âge.

En ce qui concerne la limite actuelle de la retraite, 65 ans pour les hommes et 63 ans pour les femmes, une augmentation générale de l'âge limite ne semble pas opportune, ni pour l'assurance-vieillesse de l'Etat, ni pour les caisses de pensions, ni pour les assurances de groupes.

Le délégué gouvernemental montra par ailleurs que, grâce aux progrès de la médecine et aux conquêtes sociales, les travailleurs qui quittent la vie active au moment de la retraite sont de plus en plus nombreux à être encore mentalement et physiquement parfaitement capables de travailler. Les limites actuelles ne s'en sont pas moins révélées judicieuses dans l'ensemble. L'association suisse pour la politique sociale estime que du point de vue de la politique sociale, comme de celui de la politique économique, il faut de la souplesse en ce qui concerne l'âge de la retraite.

En ce qui concerne la situation économique et sociale des travailleurs qui quittent la vie active, le but doit être que le travailleur qui s'est dépensé toute sa vie au service de l'économie nationale ait la possibilité de ne pas tomber à la charge de l'assistance publique. A ce moment, le montant de la rente est naturellement d'une importance capitale.

Enfin, les problèmes d'ordre psychologique et médical pour les vieux travailleurs font actuellement l'objet en Suisse de recherches particulières. De grands efforts sont déployés pour l'emploi adéquat et intelligent des loisirs. Il importe aussi de veiller à ce que les vieillards ne soient pas isolés ni abandonnés à eux-mêmes.

M. Arnold Saxer a conclu en soulignant qu'il serait tout particulièrement indiqué que l'organisation internationale du travail recueille les expériences faites dans les divers pays en ce qui concerne les personnes âgées et mette ces renseignements à la disposition des Etats membres.

GENEVE A OFFICIELLEMENT CELEBRE
LE 250^e ANNIVERSAIRE
DE LA NAISSANCE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Les autorités ont officiellement célébré, jeudi 28 juin, le 250^e anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau.

Une première partie de la cérémonie s'est déroulée devant la maison natale de Rousseau, au n° 40 de la Grand-Rue. Les délégués des autorités, des représentants de l'Université et de la Société Rousseau, ainsi que diverses personnalités suisses et étrangères ont entendu M. Pierre Bouffard, conseiller administratif délégué aux Beaux-Arts, qui rappela ce que fut l'esprit de liberté dont était épris Rousseau.

Ensuite, fut dévoilée la plaque apposée sur la façade de la maison natale de Rousseau, plaque qui rappelle que c'est dans cette maison que Rousseau est né, le 28 juin 1712.

M. Bernard Gagnebin, professeur à la Faculté des Lettres, avait pris pour thème « Ce que Rousseau doit à Genève », précisant entre autres que Jean-Jacques n'a jamais cessé de porter Genève dans son cœur et que grâce à lui Genève a une place immense dans les lettres françaises.

La deuxième partie de la cérémonie s'est déroulée devant la statue élevée à Rousseau sur l'île du même nom, où s'étaient portés le groupe costumé de « Ceux de Genève », les porte-bannière des sociétés patriotiques, ainsi que des élèves des écoles genevoises.

C'est également en présence des représentants des autorités que M. Bouffard ouvrit cette deuxième cérémonie, au cours de laquelle M. Emile Dupont, président du Conseil d'Etat, s'attacha à montrer que malgré les contradictions, malgré les oppositions, il existe des liens puissants et forts entre Rousseau et Genève. Il souligna l'amour que Rousseau portait à sa cité natale. Il aimait la liberté avec passion, il l'a enseignée, il a souffert pour elle. Rousseau a été à l'origine d'un mouvement littéraire où le cœur a une large place.

On entendit ensuite une chanson populaire française, par les élèves des écoles. Les représentants des autorités cantonales et municipales déposèrent au pied de la statue de Rousseau une gerbe de fleurs, tandis que des élèves y déposaient à leur tour de petits bouquets.

Parlant en tant que délégué officiel de l'Ambassade de France, M. Henri Guillemin, conseiller culturel, montra que c'est un témoignage d'humilité que tous, Genevois et Français, devaient apporter en ce jour devant la statue élevée à Jean-Jacques Rousseau. Rousseau avait opté pour la liberté, dira l'orateur, qui rappela ces paroles, selon lesquelles l'homme est une créature de Dieu et que cela impose un certain nombre d'implications. M. Henri Guillemin conclut en montrant que nous devons être reconnaissants à Rousseau, dans toute sa pensée, qu'elle soit politique, sociale, pédagogique ou humaine, ajoutant que Rousseau était un homme de foi.

La musique municipale de la ville de Genève participait à ces deux cérémonies qui ont été encore suivies d'une séance solennelle, à la salle de la Réformation.

UN PIONNIER DE L'AVIATION COMMERCIALE
SUISSE SE RETIRE

Le capitaine Pierre Robert a effectué son dernier vol, lundi 25 juin, aux commandes d'un DC-6B de Swissair. C'est en 1935 que cet ancien technicien-horloger, âgé alors de 32 ans, commença sa carrière de pilote auprès de la compagnie bernoise d'aviation Alpar. Il entra à Swissair en février 1947, année où il fut nommé commandant sur DC-3. Le capitaine Robert pilota tous les types d'avions à pistons Douglas utilisés par Swissair. Il devint commandant sur DC-4 en 1954, sur DC-6 en 1953 déjà, et sur DC-7 en 1961. Son dernier vol, Barcelone-Zurich, comme pilote, sera également l'un des derniers services de Swissair assurés par DC-6B. Notre compagnie nationale se séparera en juillet des deux quadrimoteurs à pistons qui lui restent. Le capitaine Robert totalise plus de 14.000 heures de vol sur avions commerciaux. Il restera néanmoins à disposition de Swissair comme chef du service des manuels.

LES RESULTATS DU TRAFIC DE SWISSAIR
EN MAI 1962

Durant le mois de mai 1962, le tonnage kilométrique offert par Swissair s'est accru de 25 % par rapport à la même période de l'année dernière, et est passé de 27,8 millions de tonnes-kilomètres à 34,8 millions. Cette augmentation est due, entre autres, à l'ouverture de nouvelles lignes à destination de Lagos (Nigéria) et Accra (Ghana) d'une part, de Montréal (Canada) et Chicago (Etats-Unis) d'autre part.

Les tonnes-kilomètres utilisées se sont élevées à 17 millions, soit une amélioration de 16 % en comparaison de mai 1961. Le tonnage kilométrique utilisé n'ayant pas progressé autant que le tonnage kilométrique offert, le coefficient d'occupation a reculé de 52,8 à 48,9 %. Le trafic des passagers a augmenté de façon assez satisfaisante (+ 20 %). Le transport des marchandises et du courrier postal a suivi une évolution semblable mais moins marquée.

CINQ EGLISES D'U.R.S.S.
VEULENT ENTRER
AU CONSEIL ŒCUMENIQUE

Cinq Eglises d'U.R.S.S. ont demandé à entrer au Conseil œcuménique des Eglises dont le siège est à Genève. Le comité central du Conseil se prononcera sur leur candidature lors de sa session annuelle en août à Paris.

Il s'agit des Eglises suivantes :

- a) Eglise luthérienne évangélique de Lettonie, laquelle, selon la lettre de candidature, compte 500.000 membres, 115 pasteurs, 15 doyens et 20 candidats au ministère qui étudient à Riga.
- b) Eglise arménienne apostolique avec 4.500.000 membres dont 1.400.000 vivent hors d'U.R.S.S.
- c) Eglise luthérienne évangélique d'Estonie, avec 350.000 membres, 148 paroisses, 114 pasteurs, 27 diacres et prédicateurs.

d) Eglise orthodoxe de Georgie, fondée au IV^e siècle et comptant 7 évêques, 105 prêtres, 80 paroisses, et 4 monastères. Le nombre des fidèles n'est pas indiqué.

e) Union des baptistes et chrétiens évangéliques d'U.R.S.S., fondée en 1867 et comprenant 545.000 membres répartis dans 5.545 paroisses avec un nombre égal de pasteurs et 32.370 prédicateurs laïcs.

† Mlle HENRIETTE ZWAHLEN

A l'hôpital cantonal est décédée subitement, à l'âge de 71 ans, Mlle Henriette Zwahlen, comptable, qui a exercé sa profession à Berne et à Genève. Elle était depuis 1958 administratrice de « Femmes-suisse », et, dès 1960, administratrice de « Femmes-suisse, le mouvement féministe », qui paraît à Genève tous les mois.

CANTON DE GLARIS

NOCES DE FER

Les époux Kaspar et Anna Hoesli-Feldmann ont fêté le 15 juin leurs noces de fer. Le mari est âgé de 90 ans, sa femme de 87 ans. Ils jouissent d'une bonne santé.

CANTON DES GRISONS

DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE

A la suite de travaux de canalisation, une petite chapelle a été récemment découverte sur le territoire de la commune de Lantsch, dans les Grisons. Elle daterait de l'an mille environ. Sur ses fondations s'élevait depuis le XVI^e siècle une autre chapelle consacrée au San-Cassian. Cette découverte fera l'objet de travaux systématiques dans le courant de l'été.

DECOUVERTES ARCHEOLOGIQUES

Des travaux effectués près de l'église de Churwalden ont mis à jour les vestiges d'un ancien couvent de Prémontrés érigé dans la seconde moitié du XII^e siècle. On ignorait jusqu'ici quel avait été l'emplacement exact de ce bâtiment.

A Parpan, on a également mis à jour, lors de travaux de réfection entrepris dans le sous-sol d'un hôtel, les fondements d'une église démolie au XVII^e siècle dont le chœur gothique polygonal était lui-même construit sur une abside de style roman.

CANTON DE LUCERNE

FEDERATION DES EGLISES PROTESTANTES SUISSES

La Fédération des Eglises protestantes suisses a tenu cette année, du 17 au 19 juin, son assemblée de délégués à Lucerne. Toutes les Eglises cantonales et libres, membres de la Fédération, ainsi que les œuvres évangéliques qui collaborent avec la Fédération, avaient dépêché leurs délégués.

Les travaux de l'assemblée débutèrent par un service divin célébré en commun à l'église Saint-Mathieu, par les pasteurs, G. Alder, de Lucerne, et A. Lavanchy, de Lausanne.

La seconde journée fut présidée par le pasteur Robert Cand, de Savagnier (Neuchâtel). La solidarité des Eglises suisses avec la chrétienté du monde entier fut proclamée par le pasteur M. Pradervand, représentant du secrétaire général du Conseil mondial des Eglises, M. H.-J. Margull, par l'évêque Benjamin, de l'Eglise évangélique du sud de la Suède, et par le pasteur Baksa, de Belgrade.

L'assemblée décida un don de 100.000 francs aux Eglises suisses de l'étranger. Que la poursuite de l'œuvre d'assistance des Eglises évangéliques de Suisse continue à être nécessaire, c'est ce que mirent en lumière divers rapports. Les Eglises-membres mettront l'an prochain une nouvelle fois une somme de 500.000 francs à la disposition du Conseil des Eglises. Puis le pasteur A. Bovon exposa que les Eglises seront représentées à l'exposition nationale non seulement par des édifices religieux, mais aussi dans divers autres secteurs de l'exposition.

L'assemblée enregistra avec une vive satisfaction que la campagne « Du pain pour les frères », avait rapporté, jusqu'au 14 juin, 6.825.542 francs. Jamais encore le peuple protestant de Suisse n'avait manifesté une telle générosité dans la solidarité.

Le crédit voulu fut ensuite accordé à la commission ad hoc pour la poursuite des études quant à la création d'un émetteur radiophonique protestant.

Enfin, le professeur J. Duerr, de Berne, parlant de « Notre Eglise actuelle », proclama dans une conférence que l'Eglise ne devait pas se contenter d'être à l'arrière-garde, mais devait être à l'avant-garde, pour la solution des problèmes qui se posent aujourd'hui au monde.

CANTON DE NEUCHÂTEL

UNE FEMME A LA PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds, réuni récemment, a appelé à sa présidence Mme Marguerite Greub, député, membre du P.O.P. C'est la première fois sans doute en Suisse qu'une femme préside une autorité législative communale.

LE NOUVEL ACCORD HORLOGER EST ENTRE EN VIGUEUR

On apprend que les négociations entre les trois organisations, F.H., Ubah et Ebauches S.A., au sujet du renouvellement des conventions, sont arrivées à terme et que le nouvel accord horloger est entré en vigueur à la date du 1^{er} juillet 1962. Il n'y aura donc pas de période transitoire entre l'échéance de la convention collective du 1^{er} avril 1959 et le nouvel accord, qui est constitué par :

1. Un accord-cadre posant les principes essentiels d'une politique horlogère suisse commune.

2. Des accords complémentaires tenant compte des conditions propres à chaque secteur. L'accord-cadre est tel que l'accord complémentaire a déjà été accepté par les organisations précitées. Les modifications de la politique traditionnelle en affaires d'exportation et d'importation sont contenues, sous réserve du droit public, dans les accords complémentaires. Comme on l'a déjà dit, l'association Roskopf et les fabricants d'ébauches Roskopf qui ne lui sont pas affiliés prendront une décision à ce sujet au mois de septembre, mais d'ores et déjà les fabricants F.H. fabriquant la Roskopf adhèrent eux à l'accord horloger suisse. Ainsi le nouveau régime horloger entrant en vigueur le 1^{er} juillet 1962 consacre la notion essentielle de la solidarité horlogère suisse et l'on ne saurait que s'en féliciter.

LES AFFICHES DE L'EXPOSITION NATIONALE

Les délégués de la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes, qui ont tenu leur assemblée à Neuchâtel, ont entendu un exposé de M. Frédéric Paux, secrétaire général de l'exposition nationale de 1964, qui a souligné la part que les artistes suisses auront dans cette exposition. Il a dit notamment qu'un concours sera ouvert prochainement pour les affiches de cette manifestation. Ces affiches seront au nombre de sept qui, juxtaposées, composeront une image totale donnant les thèmes de l'exposition.

EXPOSITION ROUSSEAU

Une grande exposition Rousseau, organisée par la bibliothèque de la ville de Neuchâtel et les « Amis de la collection des manuscrits de Rousseau », s'est ouverte au musée des Beaux-Arts de Neuchâtel. Elle groupe quelques-unes des 800 lettres écrites par le philosophe lors de son séjour en pays neuchâtelois, des manuscrits, des toiles et des objets divers prêtés aussi bien par la bibliothèque de la ville que par des collectionneurs privés. L'exposition a été ouverte par M. Philippe Mayor, président de la ville de Neuchâtel.

UNE TROISIEME MAISON DE RETRAITE A LA CHAUX-DE-FONDS

L'on va construire, pour 1.600.000 francs, à La Chaux-de-Fonds, une troisième maison de retraite qui com-

prendra vingt-quatre appartements pour personnes seules et six pour couples, ce qui portera à cinquante-et-un les premiers et à vingt-et-un les seconds, dans un ensemble de trois immeubles. On sait que les locataires peuvent s'organiser eux-mêmes, ou bénéficier de la cantine à domicile, en salle, en salle d'hôtes, des soins médicaux, etc. Ils ont les avantages de l'asile sans en avoir les inconvénients.

LA FONTAINE MONUMENTALE DE LA CHAUX-DE-FONDS FAIT PEAU NEUVE

Cette fontaine, qui caractérise volontiers La Chaux-de-Fonds aux yeux de ses hôtes, érigée il y a soixante-quinze ans lors de l'amenée des eaux du Val-de-Travers en la métropole de l'horlogerie, vient d'être complètement repeinte en brun et vert, ce qui lui donne un aspect tout neuf. Les couleurs ont été choisies par le peintre chaux-de-fonnier Georges Froidevaux.

CONFERENCE DE L'ANCIEN MINISTRE FRANÇAIS ROBERT BURON

L'ancien ministre des transports et des communications des gouvernements Debré et Pompidou, M. Robert Buron, a été, à l'occasion de sa première visite en Suisse depuis les pourparlers des Rousses et des accords d'Evian, auxquels il a participé, salué officiellement par le président du gouvernement neuchâtelois, M. P.-A. Leuba, au Club 44 de La Chaux-de-Fonds.

Au cours de sa conférence, l'ancien ministre a tenu, en tant que négociateur des accords franco-F.L.N., à dire sur le sol suisse la très grande reconnaissance que les Français et les Algériens ont pour le gouvernement helvétique, pour les efforts inlassables qu'il a déployés afin d'assurer la négociation : « Aucun gouvernement au monde, s'est-il écrié, n'aurait ni pu ni voulu consentir d'aussi nobles et utiles sacrifices à la cause de la paix. »

Après avoir brossé un tableau de l'histoire commune de la France et de l'Afrique au cours du siècle dernier, il a conclu que si la colonisation était révolue, surtout à cause des deux guerres mondiales au cours desquelles les Africains avaient combattu en Europe et les Européens en Afrique, il demeurerait que les anciens colonisateurs étaient finalement les moins mauvais des colonisateurs d'aujourd'hui : « Les Français dépensent le plus, 30 dollars par tête d'habitant, pour les peuples sous-développés, les Américains, 22, les Russes, 9, tous les autres pays beaucoup moins », a-t-il déclaré.

Pour lui, le problème le plus urgent à résoudre avec le Tiers-Monde est celui des matières premières : en stabilisant de manière constante le rapport entre le prix des matières premières vendues par les pays sous-développés aux pays développés et les marchandises livrées par les seconds aux premiers. Car pour l'instant, le fossé se creuse continuellement, et l'écart grandit.

CE QUE SERA LA JOURNÉE NEUCHÂTELOISE A L'EXPOSITION NATIONALE DE LAUSANNE

La commission d'organisation de la journée neuchâtelaise de l'Exposition nationale de Lausanne s'est réunie sous la présidence du conseiller d'Etat Fritz Bourquin, et à arrêté les grandes lignes de la manifestation, qui aura lieu le 18 septembre 1964. Un grand cortège folklorique parcourra les rues de Lausanne le matin, se rendant à l'exposition, où auront lieu, également le matin, la partie officielle et l'exécution de la cantate composée pour commémorer le cent cinquantième anniversaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération, le 12 septembre 1814, œuvre du poète et professeur Marc Eigeldinger, de l'organiste et compositeur Ducommun, de Neuchâtel, et du chef d'orchestre Robert Fallier, de La Chaux-de-Fonds. Pour le 12 septembre seront édités deux ouvrages historiques, l'un destiné aux écoles, l'autre au public, dus à M. Louis-Edouard Roulet, professeur à l'Université.

CANTON DU TESSIN

UN NOUVEAU MAGNETOPHONE

Au cours d'une conférence de presse, M. Giovanni Steinegger, d'Aurigeno, a présenté un très petit magnétophone de son invention. Cet appareil, déjà breveté en Suisse, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Amérique, est un enregistreur à fil ayant les dimensions d'un portefeuille (127 mm × 98 × 29). Son poids n'est que de 460 grammes, y compris les accumulateurs et un transistor à batterie ayant une durée d'enregistrement d'une heure. Le microphone trouve place dans une plume à réservoir normale.

† CARLO GRASSI

En juin est mort à Lugano, à l'âge de quatre-vingts ans, M. Carlo Grassi, propriétaire de deux maisons d'éditions : « Arti grafiche veladini et Co S.A. » et « Istituto Editoriale Ticinese ». Très connu dans les milieux de l'édition, M. Grassi avait appuyé bien des entreprises économiques et culturelles non seulement au Tessin, mais aussi de ce côté des Alpes. La Société suisse des maîtres typographes l'a récemment nommé membre d'honneur.

ON REPARLE DE BOSCO GURIN

Bosco Gurin, le village tessinois de haute-montagne, patrie des Walzer, où l'on parle le dialecte suisse allemand, redevient un sujet de l'actualité. On va y entreprendre sous peu les travaux d'agrandissement de sa centrale hydroélectrique. Un message du Grand Conseil rappelle la situation du village. En hiver 1950-51, une avalanche détruisit partiellement Bosco Gurin pour la première fois, trois premières tragédies identiques s'étaient produites successivement en 1695, 1749 et 1888.

En 1951, les autorités cantonales et fédérales décidèrent d'étudier un programme rationnel pour sauver la population de la « Mort blanche ». L'ingénieur Imboden en fixa les étapes : érection de remparts anti-avalanches, reboisement intensif, regroupement des terrains, agrandissement de la centrale hydro-électrique, amélioration de l'approvisionnement en eau potable, et création d'un consortium pour les machines destinées à améliorer l'agriculture. Les travaux prévus à la lettre A, B et E ont déjà été approuvés par les autorités fédérales : ils comportent une dépense de 2,7 millions de francs, somme couverte à raison de 80 % par la Confédération, et de 20 % par le canton. Ces travaux procureront une occupation à la population masculine du village pendant un certain nombre d'années. En ce qui concerne le regroupement des terres, le canton a approuvé un projet de base. Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 115.000 francs pour l'agrandissement de la centrale hydroélectrique, dont le coût est estimé à 288.000 francs (30 % à la charge de la Confédération, 40 % à la charge du canton et 30 % à la charge de la commune de Bosco-Gurin). La centrale agrandie produira 54.000 kWh chaque année.

LES PROBLEMES DU « GRAND LUGANO »

Les problèmes suscités par le développement de la ville de Lugano (augmentation de la population et des entreprises industrielles) occupent de plus en plus les séances de la municipalité et du conseil communal.

Ainsi, d'un seul coup, la municipalité vient-elle de publier trois messages. Le premier demande des crédits pour l'achat d'un terrain où l'on construira une cabine de transformation électrique, dans la région de Caslano. Il y a déjà trois industries importantes dans cette région : tissage, fabrique d'appareils électriques, fabrique de projecteurs. On va construire en outre un petit village de maisons de vacances, qui s'ajoutera aux multiples villas de l'endroit.

Le second message demande un crédit pour le service de sauvetage sur le lac. On va équiper d'un radiotéléphone le canot qui, à partir de cette année, sera employé pour un service continu de surveillance entre Cap San-Martino, Caprino et Castagnola. Le nombre des baigneurs, en effet, ne cesse de s'accroître, comme augmente le nombre des villas, au bord du lac, dans les lieux peu fréquentés.

La municipalité demande enfin un crédit de 20.000 francs pour des installations spéciales aux abattoirs, qui ne peuvent exécuter avec la célérité suffisante le travail qu'on leur demande, surtout pendant la saison touristique.

QUARANTE ANS D'ASSISTANCE AUX ENFANTS HANDICAPES TESSINOIS

En 1917, alors que la première guerre mondiale battait son plein et que le ravitaillement était difficile, un appel s'éleva au Tessin en faveur des enfants scrofuleux, menacés par la tuberculose, anormaux, qui languissaient dans les villages, presque abandonnés à eux-mêmes.

Le docteur Arnaldo Bettelini se chargea de l'initiative et la première petite maison de Sorengo fut achetée avec l'argent d'une collecte organisée à l'étranger par les Tessinois d'Amérique.

En 1920 fut fondée l'œuvre cantonale d'assistance aux enfants et en 1922 fut ouverte la première maison dans laquelle furent aussitôt hébergés 68 enfants. La dépense annuelle s'élevait à 22.000 fr. Ce fut la première maison. Une deuxième fut ouverte à Sommascona (Blenio), une troisième à Locarno et une quatrième, la dernière, à Airolo. Depuis l'ouverture de la maison de Sorengo, 21.559 enfants ont été soignés au Tessin. La dépense totale s'est élevée à 9 millions 250 mille francs en chiffres ronds.

Les subsides des communes, du canton et de la Confédération ont atteint 1 million 300 mille francs environ. Le reste a été couvert par des collectes publiques.

L'œuvre d'assistance s'est développée selon les exigences des temps. Née pour aider les enfants menacés de tuberculose et les anormaux, elle s'est intéressée enfin aux poliomyélitiques. Elle vient de créer une école pour les faibles d'esprit. Elle prévoit maintenant l'ouverture d'un pavillon pour les enfants frappés de motilité (handicapés dans leurs mouvements). Les frais de construction sont estimés à environ 500.000 francs.

Tous les enfants hospitalisés dans ces maisons fréquentent une école primaire spéciale de 8 classes et passent des examens reconnus par l'Etat.

Dimanche 3 juin a été célébré à Sorengo le 40^e anniversaire de l'œuvre, en présence des autorités cantonales. A cette occasion, la reconnaissance de toute la population a été exprimée publiquement à Mlle Cora Carloni, qui dirige et anime l'institution depuis le premier jour de sa création. Cette journée commémorative s'est terminée par une grande fête à laquelle ont participé tous les enfants et de nombreux anciens élèves de Sorengo.

CANTON DU VALAIS

INAUGURATION DE L'INSTITUT POUR LES PARALYSES A LOECHE-LES-BAINS

L'inauguration et la bénédiction du nouvel Institut pour les paralysés à Loèche-les-Bains se sont déroulées récemment. L'évêque de Sion était représenté par le vicaire général Bayard.

Plusieurs allocutions furent prononcées. M. Otto Schmid, de Zurich, président de la Fondation pour le développement des tâches communes des assurances sociales, a exprimé l'espoir que le nouvel établissement pourra venir en aide à tous les paralytiques de Suisse. Le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, M. Frauenfelder, représentant le Conseil fédéral, remercia le concordat des caisses d'assurance-maladie de Suisse de son initiative qui a permis cette relaiation.

Le conseiller d'Etat Schnyder s'exprima au nom du

Gouvernement valaisan et montra que l'Institut était l'œuvre commune de la Suisse romande et de la Suisse alémanique. Puis M. Verdon, président des sections de paralysés de Suisse romande, a souligné que l'établissement de Loèche-les-Bains était la première réalisation commune des caisses d'assurance-maladie. Il permettra aux paralytiques de réintégrer la vie sociale malgré leurs infirmités.

L'ORDRE DE MALTE FETE SON SAINT PATRON

L'association helvétique de l'ordre souverain, militaire et hospitalier de Malte, s'est réunie à Brique à l'occasion de la St-Jean-Baptiste, fête patronale de l'ordre.

Au cours d'une séance académique, le bailli R. de Segesser, de Brunegg, président de l'association helvétique, procéda à l'admission des nouveaux membres de l'Ordre. Puis, l'abbé Arnold, curé de Moërel, et président de la Société d'Histoire du Haut-Valais, fit un exposé sur l'activité de l'Ordre sur le plan cantonal.

Les chevaliers ont ensuite assisté à une messe célébrée par Mgr Lovey. Dans le chœur, on notait la présence de M. P. Cartier, représentant de l'Ordre en Suisse, ainsi que MM. Kempfen, conseiller national, maire de la ville de Brique, Schnyder, conseiller d'Etat représentant le Gouvernement valaisan, et Borter, président de la bourgeoisie de la ville.

† RAYMOND CLAVIEN

En juin est décédé brusquement à Sion à l'âge de 63 ans, M. Raymond Clavien, personnalité très connue en Valais. Le défunt fut député pendant une vingtaine d'années, président de la bourgeoisie de Sion durant 15 ans, il assura également la présidence de la Fédération romande agricole, ainsi que de plusieurs groupements agricoles valaisans.

M. Clavien était occupé à donner des ordres à ses ouvriers pour des travaux de sulfatage, lorsqu'il s'effondra terrassé par une crise cardiaque. Il était père d'une belle famille de sept enfants.

CANTON DE VAUD

† GUSTAVE DURUSSEL

A l'hôpital cantonal est décédé, à l'âge de 86 ans, M. Gustave Durussel, ancien imprimeur à Cully, rédacteur de 1922 à 1941 de l'hebdomadaire « Chronique de Lavaux », à Cully.

M. Durussel avait fait son apprentissage de typographe à Payerne dès 1891 et avait travaillé comme typographe à l'imprimerie de la « Feuille d'Avis de Lausanne ». Il avait fait partie pendant vingt ans du conseil municipal de Cully et l'avait présidé en 1938.

2^e CENTENAIRE DE LA FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE

Le deuxième centenaire de *La Feuille d'Avis de Lausanne* a été fêté par un dîner qui a réuni au château d'Oron une trentaine de publicistes et de représentants des autorités. On notait la présence de MM. Frédéric Fauquex, vice-président du Conseil des Etats, A. Guinand, vice-président du Conseil national, A. Payot, chancelier de l'Etat de Vaud, A. Robichon, président du Grand Conseil vaudois, A. Barman, président du Conseil communal de Lausanne, et G.-A. Chevallaz, syndic de Lausanne. M. Pierre Beguin, directeur de *La Gazette de Lausanne*, a félicité *La Feuille d'Avis de Lausanne* au nom des éditeurs et journalistes de Lausanne, canton de Vaud et de Suisse.

★ ★ ★

A l'occasion de son bicentenaire, *La Feuille d'Avis de Lausanne* a publié un supplément de vingt pages, dont deux en couleur. Au sommaire de ce numéro spécial richement illustré, on trouve d'abord un message de M. Paul Chaudet, président de la Confédération, et les éditoriaux du directeur du journal, M. Marc Lamunière, et de son rédacteur en chef, M. Pierre Cordey.

Le professeur Louis Junod, directeur des archives cantonales, retraça ensuite l'histoire de *La Feuille*, depuis sa fondation par David Duret, jusqu'à la création, en 1907, de la société de *La Feuille d'Avis de Lausanne* et des imprimeries réunies. D'abord simple bulletin d'annonces hebdomadaire paraissant sur quatre pages et tirant trois cents exemplaires, *La Feuille* était devenue quotidienne en 1872.

M. P.-L. Pelet, professeur à l'Université, s'est attaché à l'étude systématique des annonces publiées dès le XVIII^e siècle par *La Feuille d'Avis* et a reconstitué à travers elle un tableau de l'économie vaudoise.

On peut lire ensuite un article de M. Marcel Bezençon, directeur général de la S.S.R., intitulé « Les Vaudois à travers leur journal » et une étude de M. Jean-Pierre Chuard, correspondant de *La Feuille* à Berne, qui fait revivre la vie quotidienne à Lausanne à travers les collections du journal.

M. Pierre Cordey fait le portrait de ses prédécesseurs à la rédaction : Paul Allenspach (1854-1930), Maxime Reymond (1872-1951), Rodolphe Rubattel (1896-1961), rédacteur en chef (de 1925 à 1930), et Otto Treyvaud (1890-1958), rédacteur en chef (de 1930 à sa mort).

M. Jean-Pierre Aguet, professeur, montra comment les « avis » ont peu à peu cédé la place à la grande information.

Enfin, M. Marcel Pasche, secrétaire général de rédaction, décrit la vaste entreprise qu'est maintenant *La Feuille d'Avis de Lausanne*, le plus fort tirage de la presse romande.

CONCOURS POUR LE MONUMENT GUISAN

Le jury chargé d'examiner les 61 projets présentés pour un monument Général Guisan a siégé à Lau-

sanne du 12 au 14 juin. Il a estimé qu'aucun projet ne s'impose pour l'exécution immédiate et a décidé, par conséquent, de ne pas attribuer de premier prix. Mais il propose d'ouvrir un concours au deuxième degré parmi les sept auteurs classés.

Les projets retenus ont été ainsi récompensés :

2^e prix de 5.000 francs : « Vision », présenté par M. Otto Banniger, sculpteur, Zurich ;

3^e prix de 4.000 francs : « Avenue du Théâtre », présenté par M. Léon Perrin, sculpteur, Chaux-de-Fonds ;

4^e prix de 3.500 francs : « Justum et tenacem », présenté par M. Casimir Reymond, sculpteur, à Lutry (collaborateur de M. Paul Lavenex, architecte, Lausanne) ;

5^e prix de 3.000 francs : « Bronze », présenté par M. Rudolf Wenig, sculpteur à Zurich ;

6^e prix de 2.500 francs : « Défilé », présenté par M. Raymond Perrenoud, sculpteur à Paris, collaborateur de M. Gilbert Perrenoud, architecte à Coffrane (N.E.) ;

7^e prix ex-aequo de 2.000 francs chacun : « Vigilance », présenté par Heinz Schwartz, sculpteur à Genève, et « La paix aussi, gagne », présenté par M. André Lasserre, sculpteur à Lausanne (collaborateur de M. Jean-Pierre Cohen, architecte à Lausanne).

D'autre part, une indemnité de 1.000 francs a été attribuée à chacun des projets suivants : « Vigilance », présenté par M. Frédéric Schmied, sculpteur à Genève, « Der Schild », présenté par M. Hans Geissberger, sculpteur à Bottmingen (B.L.), « Fidélité », présenté par M. Ernst Suter, sculpteur à Aarau.

Le jury présidé par M. Paul Nerfin (Lausanne) était composé de MM. Remo Rossi, sculpteur, vice-président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, Locarno, Henri Robert von der Muhll, architecte, membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts, Lausanne, et Edouard Vodoz, secrétaire au département fédéral de l'Intérieur, dont dépend la section des Beaux-Arts, Berne, désignés par le Conseil fédéral.

Le jury comprenait en outre des représentants des cantons : MM. Max Fuster, sculpteur, Berne, Luc Jaggi, sculpteur, Meyrin, Milo Martin, sculpteur, Lausanne, Emilio Stanzani, sculpteur, Zurich, représentant l'Etat de Vaud et la ville de Lausanne : M. Charles Thévenaz, père, architecte, Lausanne et comme autres membres : Mme Henri Guisan et Paul Nerfin, président de l'association général Henri Guisan, Lausanne.

Le jury s'est plu à reconnaître l'effort accompli par les artistes. Le niveau artistique du concours est élevé et le but que se proposaient les organisateurs est atteint.

Ces projets ont été présentés en exposition publique et gratuite du 17 juin au 26 juin, au Palais de Beaulieu.

† ALFRED CORTOT

Alfred Cortot était né à Nyon, le 26 septembre 1877 d'une mère vaudoise et d'un père français, ingénieur, qui a participé à la construction de la ligne de chemin de fer Lausanne-Genève. Dès son enfance, il a mani-

festé de grandes dispositions pour la musique et a travaillé le piano au Conservatoire de Paris avec Diemer. A 19 ans, il obtenait un premier prix de piano.

Dès 1897, il est co-répétiteur et aide-régisseur à Bayreuth et en 1902 il dirige à Paris « Tristan et Iseult » et le « Crépuscule des dieux ». Il entreprend déjà des tournées comme pianiste dans tous les pays du monde, fonde en 1903 la Société des Concerts Cortot et organise avec cet ensemble des concerts dans les principaux centres européens. En 1905, il fonde avec Jacques Thibaud et Pablo Casals, le seul survivant de ce groupe, un trio qui connaît une renommée mondiale.

Comme pianiste et comme chef d'orchestre il s'affirma rapidement. Titulaire d'une classe supérieure de piano au Conservatoire de Paris de 1907 à 1920, il a fondé ensuite l'Ecole normale de musique de Paris qu'il a dirigée dès 1920 et dont il était encore président.

Comme pianiste, c'est par les œuvres des grands romantiques qu'il s'est senti le plus attiré. Il a révélé aux foules le génie de Schumann, de Liszt, de Chopin, de César Franck, sans négliger les musiciens de la nouvelle école française, Debussy, Ravel, Fauré. On compte que Cortot a donné plus de 6.000 concerts. Il a eu également une grande activité comme écrivain. On lui doit un ouvrage en trois volumes sur la musique française de piano, un livre intitulé « Aspects de Chopin », des éditions de travail des œuvres de Chopin, de Schumann, de Mendelssohn et de Schubert.

Alfred Cortot avait une riche collection de manuscrits qui lui ont permis de remonter aux sources des grands compositeurs. Il avait peuplé sa villa de l'Avenue du Léman, où il résidait depuis 1945, de manuscrits, de livres précieux et de peintures. Il avait déjà séjourné à Lausanne avant 1939. Ses dons de musicien demeureront par les centaines de disques qu'il a enregistrés. En 1958 encore, il s'était rendu à Paris pour faire enregistrer 32 sonates de Beethoven. Il avait donné au Conservatoire de Lausanne de 1948 à 1954 des cours d'interprétation consacrés à Chopin et à Schumann, qui ont réuni des pianistes de nombreux pays. Son nom demeurera inséparable de la vie musicale de la première moitié du XX^e siècle.

UN PRIX POUR LE MINISTRE VALLOTTON

M. Henry Vallotton, ancien ministre de Suisse, habitant St-Sulpice (Vaud), vient de recevoir de l'Académie française le grand prix Broquette Gonin (politique) pour son dernier livre « Bismark ».

En 1950 déjà, l'Académie française lui avait décerné le prix de la Langue française, et en 1959, le prix Carrière.

† Mme ALICE GRELLET

Début juin est décédée, à Chailly-sur-Clarens, après une très longue maladie, Mme Alice Grellet-Buckhalter, la veuve du journaliste Pierre Grellet, décédé en 1957. C'était une Neuchâteloise qui collabora à plusieurs journaux et rédigea pendant de nombreuses années, dès 1922,

l'hebdomadaire « L'Abeille ». Mme Grellet avait publié en 1929 un ouvrage intitulé « Des usages, cours d'éducation ».

LE CHATEAU DE CHILLON

Le château de Chillon a reçu, l'an passé, 200.000 visiteurs, chiffre atteint pour la première fois. Parmi ces visiteurs, il y eut 10.556 écoliers suisses et 2.620 écoliers étrangers.

Des travaux de consolidation et de reconstitution des anciennes voûtes aux passages entre le donjon et les chemins de ronde ont été accomplis, ainsi que diverses améliorations apportées, notamment aux toitures. L'escalier des souterrains aux marches irrégulières sera refait. Des bancs pour le passage entre le débarcadère et le château ont été commandés, de même que des chaises de style. Un musée lapidaire a été créé, qui sera inauguré le 13 juin, à l'occasion de l'assemblée générale de l'association pour la restauration de Chillon.

LA FONDATION C. F. RAMUZ

La fondation C. F. Ramuz, que préside M. D. Simond, maître de langue et de littérature françaises au gymnase, après avoir attribué le deuxième grand prix Ramuz à C. F. Landry, après la publication de son Bulletin 1960 consacré à Ramuz, a lancé un appel en faveur de la nouvelle salle C. F. Ramuz de la bibliothèque cantonale et universitaire, ce qui lui a valu le don d'une abondante documentation sur Ramuz, des articles de journaux soigneusement présentés, de M. André Amiguet. Un subside a été accordé pour un film « Ramuz, passage d'un poète », dû à MM. Alain Tanner et Frank Jotterand.

On a signalé à la Fondation la parution d'une thèse américaine de George Schochat, d'une thèse anglaise, d'une thèse italienne, consacrées à Ramuz, sans parler de l'ouvrage de Pierre Meylan, intitulé « Une amitié célèbre, C. F. Ramuz et Igor Strawinsky ».

Le bureau de la Fondation étudie une nouvelle édition, mise à jour, de la bibliographie de C. F. Ramuz, établie en 1942 par Th. Bringolt, un instrument de travail indispensable, depuis longtemps épuisé.

En 1961, la Fondation a dépensé 4.900 francs. Son capital atteint 150.000 francs. Ses comptes sont tenus par M. L. Buchet, notaire.

ENTRE MUNICIPALITES VIGNERONNES

A l'occasion des fêtes de Vevey et de la Foire aux vins vaudois, des municipalités de la région de Vevey avaient invité des municipalités de communes viticoles allemandes à venir dans la région pendant deux jours. C'est ainsi que la ville de Vevey a reçu les 11 membres du Conseil municipal de Staéfa, qui visitèrent la foire aux vins et participèrent aux différentes manifestations prévues dans le cadre des fêtes de Vevey. Puis, le Conseil municipal de Staéfa est allé voir les magnifiques vignobles de la ville de Vevey aux lieuxdits En Villard, Les Gonelles et Les Alours.

La municipalité de Saint-Saphorin reçut pour sa part pendant deux jours celle de Meilen, tandis que la commune de Puidoux recevait l'exécutif de la commune bâloise de Riehen. Ce fut l'occasion, de plusieurs allocutions au cours desquelles on exalta l'amitié, entre Suisses romands et Suisses alémaniques et les difficultés qui unissent les lieux où croît la vigne.

LE RASSEMBLEMENT PROTESTANT

Dimanche 3 juin, la journée du rassemblement protestant romand s'est ouverte par un service de Sainte-Cène dans toutes les églises lausannoises, suivi à 10 heures 30 d'un culte en plein air célébré au stade olympique, en présence de 25.000 personnes, avec les concours des cuivres de Saint-Laurent. Le sermon a été prononcé par M. Jean Vivien, de Neuchâtel. La cérémonie s'est terminée par un message de M. Albert Girardet, pasteur à Lausanne, secrétaire général du rassemblement, et par un appel de M. Henri d'Espine, professeur de théologie à Genève, président de la Fédération des Eglises protestantes suisses, qui a évoqué la responsabilité du protestant d'abord dans sa paroisse, puis dans le cadre du rassemblement romand, en attendant le rassemblement suisse-allemand prévu à Bâle en 1963. Les protestants et les catholiques suisses, a ajouté M. d'Espine, ont appris à vivre ensemble dans le respect de leurs convictions respectives. Il y a, dit-il, des éléments essentiels de la vérité chrétienne sur lesquels nous divergeons et au sujet desquels, en conscience, il ne nous est pas permis de transiger. Mais nous savons aussi — et il a repris les termes du message que Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a adressé au rassemblement protestant — nous savons qu'un devoir grave nous incombe de rechercher tout ce qui peut nous rapprocher et nous unir en notre Seigneur. Ces responsabilités concernent aussi les jeunes Eglises d'Afrique et d'Asie et les peuples au sein desquels elles vivent, pour lesquels est organisée en Suisse la grande collecte « Pain pour le prochain ».

La foule a pique-niqué sur place, et, à 14 heures, M. Paul Chaudet, président de la Confédération, est arrivé, salué de longs applaudissements. Une foule, qui était évaluée à 30.000 personnes, a entendu l'allocution de bienvenue de M. Pierre Oguey, président du Gouvernement vaudois, qui a révélé la signification de la journée, salué les participants officiels et anonymes et remercié tous les collaborateurs de cette grande entreprise. Puis, M. Chaudet a prononcé un discours. Trois cents jeunes gens de la région lausannoise ont ensuite joué le jeu scénique « Peuple, marche dans la lumière », texte de M. Edmond Jeanneret, de Bôle-Neuchâtel, musique enregistrée de M. Hans Haug, de Lausanne, mise en scène par Roland Jay, avec des décors et des costumes de Bodjol. Notons que les jeunes acteurs étaient âgés de 11 à 20 ans. L'assistance s'est associée par plusieurs cantiques à ce drame qui évoque l'exode d'Egypte du peuple d'Israël jusqu'à la traversée du Jourdain. L'œuvre, qui a de la grandeur, a été écoutée dans un silence recueilli.

LA TEMPETE APAISEE

Prédication prononcée
au Rassemblement protestant romand,
au stade de la Pontaise, à Lausanne, le 3 juin 1962,
par le pasteur Jean VIVIEN, de Neuchâtel

Ensuite il entra dans la barque, et ses disciples le suivirent. Et voici qu'il s'éleva sur la mer une si grande tourmente que la barque était couverte par les flots; mais Jésus dormait. Ses disciples, s'étant approchés, le réveillèrent, en disant: « Seigneur, sauve-nous, nous périssons! » Il leur dit: « Pourquoi avez-vous peur, gens de peu de foi? » Alors s'étant levé, il imposa silence aux vents et à la mer; et il se fit un grand calme. Et, saisis d'admiration, ils disaient: « Qui donc est-il? Même les vents et la mer lui obéissent? »

(Mat. 8:23-27).

Frères et sœurs,

Que nous est-il donc arrivé, à nous qui sommes rassemblés, pour que nous sentions entre nous le lien d'une communion mystérieuse et profonde? — Nous avons rencontré quelqu'un qui est venu d'ailleurs — qui est intervenu — pour naviguer ou faire route avec nous, qui s'est fait connaître, qui s'est sacrifié pour nous, qui a refusé de nous abandonner et qui nous accompagne maintenant jusqu'à la fin du monde. C'est tellement curieux et tellement vrai. Et nous sommes nombreux ici, et dans notre pays, et sur toute la terre, à le connaître, à nous savoir aimés de lui, à essayer de le suivre et de nous accommoder de sa présence, à vivre dans son Eglise, c'est-à-dire dans sa communion et dans la communion de ceux qui lui appartiennent. Nombreux si l'on veut, mais pas tellement que cela, par rapport à la multitude des autres dans nos villages, dans nos villes et dans le monde, vous le savez bien, paroissiens du culte du dimanche. Je ne dirai pas: qu'importe! Car, précisément, chaque homme importe à l'Eglise. Mais nous sommes ici pour prendre conscience et de notre appartenance à l'Eglise et de notre appartenance au monde, pour nous rassembler dans la foi afin de mieux nous répandre ensuite dans l'exercice de l'amour fraternel.

I

La barque, avec Jésus et ses disciples, c'est, depuis toujours, une image de l'Eglise. Toute la foule ne s'embarque pas avec lui. Seuls ses disciples l'accompagnent. On pourrait donc penser qu'ils sont à l'abri du danger, en si sûre compagnie, et plaindre plutôt ceux qui sont restés sur le rivage sans lui. — Combien qui entrent dans l'Eglise pour y trouver une sécurité de plus sont déçus. Le seuil à peine franchi, ils s'aperçoivent qu'elle est une nef, violemment battue par les flots et les vents contraires, et qu'avec elle, en vérité, ils sont exposés aux plus grands périls.

Nous avons un peu l'habitude, du haut de nos clochers, de considérer le monde qui nous entoure avec une certaine pitié, tant il nous paraît menacé de toutes parts. Or, dans notre histoire, ce n'est pas l'Eglise qui voit le monde en danger, c'est le monde qui voit l'Eglise en danger.

Un bateau qui est en train de faire eau avec un pilote qui dort : c'est ainsi que le monde voit l'Eglise. Et il ne se trompe pas. Mettez-vous à sa place : va-t-elle chavirer ou non, cette Eglise à la dérive, rongée par les eaux des siècles et du siècle. Certes, elle a son Maître à bord — mais que fait-il ? Pourquoi n'intervient-il pas en sa faveur ? Est-il aussi vivant qu'elle le prétend ? Non seulement il n'a pas empêché la tempête (où est sa puissance ?), mais il ne fait rien pour les siens (quelle indifférence !). Comme la barque du Christ aux riverains, ainsi apparaît l'Eglise au monde qui la regarde.

II

Mais ce n'est pas qu'une apparence, hélas ! La réalité dépasse la fiction. Que se passe-t-il dans la barque ?

1. Jésus dort. « Mais Jésus dormait. » Le sommeil du Christ a quelque chose de troublant si l'on pense qu'« il ne sommeille ni ne dort celui qui garde Israël » (Ps. 121 : 4). C'est un signe de son humanité, car il ne peut pas être plus proche de nous qu'en dormant au milieu des hommes. Mais s'il dort, c'est qu'il mourra un jour, c'est que les flots l'engloutiront lui aussi. Il y aura, non seulement dans le monde, mais dans l'Eglise, cette affreuse absence de Dieu et ce déchaînement des enfers que nous confessons. Dans ce sommeil-là pourtant s'accomplira le salut du monde. De ce sommeil-là, le Seigneur se réveillera d'entre les morts.

N'est-ce pas souvent que les choses se passent comme si le Christ n'était pas là ? N'a-t-il pas quitté cette terre pour une longue absence, le jour de l'Ascension ? Il n'en est pas moins vivant, comme il l'était dans la barque, et si près de nous qu'il n'y a qu'à étendre la main, qu'à l'appeler...

2. Cependant, les disciples ont peur. C'est vrai qu'ils ont toutes les raisons d'avoir peur : la Création est secouée jusqu'en ses fondements, et son Seigneur s'est endormi. Autour d'eux, rien qu'abîmes et mort.

Ainsi, l'Eglise a peur. Elle se croyait en sûreté, elle avait fait confiance au Pilote. Elle pensait que tout était en ordre et allait pour le mieux dans la meilleure des Eglises, avec un Dieu à son service. N'a-t-elle pas les promesses et la Présence ? — Or, voici que l'épreuve survient, toutes les épreuves — et celles de la foi ne sont pas les moindres. Alors, elle se découvre tout à coup telle qu'elle est, l'Eglise : petite et pauvre, sans puissance et sans alliés, à la fois loin du monde et cernée par lui.

Si vous n'avez pas peur, mes frères, ce n'est pas, hélas, excès de confiance en Dieu, mais inconscience ou méconnaissance de la situation réelle de l'Eglise. Je ne dis pas que vous auriez raison d'avoir peur, mais

que nous avons, comme les disciples, toutes les raisons — et les mêmes — d'avoir peur. Une de moins pourtant, quand nous pensons qu'entre les assauts du Diable et le silence du Père, Jésus a pour toujours, la nuit du Vendredi-Saint, assumé toutes nos peurs.

3. Alors, dans la barque, ils appellent au secours. Ce cri, c'est leur force et c'est leur faiblesse. Leur force et leur salut, parce qu'ils les cherchent non point en eux, en leur savoir ou leur expérience, non point au dehors, du côté du monde, mais en Celui qui, bien qu'endormi, se tient au milieu d'eux. Leur faiblesse, car ils crient de peur, la faiblesse de leur foi : ô gens de peu de foi ! Telle est cette Eglise, notre Eglise, remplie de la Parole de son Seigneur, mais si lente à croire à sa puissance.

« Seigneur, sauve-nous, nous périssons ! ». Nous ne pouvons pas ne pas le crier aujourd'hui, à la face de Dieu, pécheurs que nous sommes, livrés à nous-mêmes, à Satan et à la mort. Et si le monde nous entend du rivage, eh bien ! qu'il soit témoin de notre peur et constate notre peu de foi. Mais qu'il suive aussi la direction de notre appel et entende le balbutiement de notre foi. On reconnaît l'Eglise à cet appel : **Kyrie eleison !** Seigneur, pitié pour elle et par elle pour le monde, car c'est à travers son Eglise que Dieu aura pitié du monde.

4. Jésus leur dit : « Pourquoi avez-vous peur, gens de peu de foi ? » Il dormait — le voici réveillé. Par ses disciples, est-il précisé. Pouvons-nous réveiller le Seigneur ? — Par la prière assurément. Le réveil de Jésus, troublant comme son sommeil, est un signe de sa divinité. Car, « s'étant levé, il imposa silence au vent et à la mer ; et il se fit un grand calme ». S'il se réveille ainsi et se dresse face aux éléments déchaînés, comme il a menacé Satan et les démons, c'est qu'un jour, il ressuscitera ; il sortira du sommeil du tombeau et imposera silence à la mort. Il y aura, non seulement pour l'Eglise, mais pour le monde, cette aube de gloire du matin de Pâques et ce renouvellement de toutes choses que nous confessons. De ce Seigneur ressuscité l'Eglise recevra la paix.

« Pourquoi avez-vous peur ? » — « La paix soit avec vous ! » Il n'y a plus de raison d'avoir peur : Christ est ressuscité, et sa paix vous est donnée, et la tempête est apaisée. Il est monté au ciel, mais vous n'êtes pas sans l'Esprit, et si long que soit encore le temps qui nous sépare de son retour, ne craignez rien : « L'amour parfait bannit la crainte. » (I Jean 4 : 18).

5. Le récit ne nous dit rien de la fin de la traversée, mais nous savons, par la suite de l'Evanville, qu'ils abordèrent à l'autre rive.

L'Eglise n'a pas encore fini sa course. Sans doute aura-t-elle d'autres tempêtes à essuyer, des combats, des épreuves, des tentations, et des déserts à traverser. Mais la lumière a brillé dans les ténèbres. Le Royaume de Dieu est en vue et des signes suffisants de sa venue nous ont été donnés. Nulle tempête n'arrachera l'Eglise à son Seigneur auquel toute puissance a été remise dans les cieux et sur la terre.

III

Ce qui se passait dans la barque entre Jésus et les disciples, ce qui se passe dans l'Eglise entre les chrétiens et leur Seigneur, ce qui se passe ici aujourd'hui, concerne, en définitive, le monde. Car de la rive, on a vu les éléments s'apaiser, le monde transfiguré, des hommes rassurés et saisis d'admiration, et s'installer un silence et un calme d'apocalypse. Et dans nos cités, on peut voir des Eglises où l'on chante et où l'on prie. Et d'un peu partout, aujourd'hui, on voit ce peuple chrétien de Suisse romande, assemblée à Lausanne, louer son Seigneur et recevoir sa paix.

Qui donc apaise la tempête et les cœurs ? Qui donc ramène le calme ? Qui donc sauve son peuple et le rassemble dans la joie ? — C'est à l'Eglise à le dire, car elle le sait, tout en s'étonnant toujours de la grâce qui lui est faite. Mais le sait-elle jamais assez ? Aurons-nous jamais assez, dans l'Eglise, loué notre Seigneur et glorifié son nom trois fois saint !

Mais cela ne suffit pas. C'est vers le rivage, c'est vers le monde qu'elle se tourne, l'Eglise. Car ce que le Christ a fait pour elle, il l'a fait aussi pour le monde, du même coup. Pour ce monde qui se demande, consciemment ou inconsciemment — pour l'avoir oublié, parce qu'il n'en a qu'une vague idée ou n'en sait rien : « Quel est celui-ci ? »

C'est donc à toi, peuple de baptisés et de communicants, rassemblé dans l'Eglise, à faire connaître au monde et au monde entier, le nom de ton Seigneur. C'est à toi à révéler au monde celui auquel même les vents et la mer obéissent. Mais comment le faire voir ? Sinon dans le miroir de nos cœurs pacifiés, sinon à travers notre propre obéissance, notre amour sans réserve pour nos frères, sinon par l'unité de l'Eglise, sinon, en un mot, en marchant dans la lumière. Ainsi le monde saura qui est celui auquel les chrétiens — couverts des eaux du baptême et poussés par le vent de l'esprit — obéissent.

*
**

Ecoutez encore ce dernier mot : je le transcris d'un roman contemporain (1) comme la question même que le monde pose à chaque chrétien que nous sommes :

« Le plus coupable n'est pas celui qui fait le mal, mais celui qui connaît le bien et ne s'y laisse pas ensevelir. J'ai vu les pires criminels nimbés de grâce, innocents de tout. Alors moi, je veux qu'on me désigne un homme en paix pour que je vienne à lui et lui dise : « Donne-moi cette paix ». Mais s'il me la donne, il la perd, tant mon angoisse est grande et tant sont nombreuses mes questions. Alors, je lui dis : « Ecoutez-moi jusqu'au bout, et, malgré cela, donnez-moi la paix ! ».

« Alors, vois-tu, s'il fait cela, s'il garde la paix et me donne la paix, alors Dieu existe. »

C'est Celui-là que nous avons rencontré et que nous désignons au monde : il s'appelle Jésus-Christ. Et il vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, aux siècles des siècles.

« Amen ».

(1) Jean Caux : « La pitié de Dieu ».

DISCOURS DE M. PAUL CHAUDET
PRESIDENT DE LA CONFEDERATION
CHEF DU DEPARTEMENT MILITAIRE
LORS DU RASSEMBLEMENT PROTESTANT
A LAUSANNE

M. Paul Chaudet, président de la Confédération et chef du Département militaire fédéral, a prononcé un discours, lors du rassemblement protestant à Lausanne. M. Chaudet a déclaré notamment :

« Monsieur le président,

« Mesdames et Messieurs,

« Le message que j'ai mission de vous apporter au nom du Conseil fédéral doit souligner l'intérêt que les autorités du pays accordent au rassemblement protestant romand. Cet intérêt n'est pas provoqué par une manifestation dont le but serait de mettre en valeur le caractère confessionnel d'une Eglise. Il s'agit de soutenir, sur un plan général, les efforts qui peuvent être entrepris par les communautés religieuses, afin de réunir leurs fidèles et de les replacer devant leurs responsabilités individuelles et collectives.

« Le salut du Conseil fédéral s'adresse à chacun de vous, à vos familles, à vos paroisses, aux autorités de votre Eglise. Ses vœux vont à votre travail, à la réussite de vos efforts, à la préoccupation que vous avez d'inspirer notre vie nationale d'une vue élevée à sa raison d'être, de son rôle et de ses buts.

« Certes, la mission d'une Eglise implique, dans l'évolution actuelle de la plupart des peuples, l'accomplissement d'une tâche difficile ; ses artisans doivent faire face aux exigences créées par l'accélération des événements dans tous les domaines de la pensée et de l'action. Nous vivons les uns et les autres comme si nous étions emportés, pour ne pas dire submergés, par la violence des courants auxquels rien ne paraît devoir résister. Le sentiment du dépassement, qui écrase ou décolore tant d'existences, provoque chez beaucoup de nos semblables le besoin de se donner le change et de manifester leurs énergies dans la dispersion ou l'incohérence. Ces forces agissent à l'aveuglette lorsqu'elles ne sont pas dominées et conduites par les lumières de l'esprit.

« Qui marche dans la nuit éprouve un besoin de clarté. Dans la confusion actuelle des idées et des faits, alors que nous étreignent des puissances pareilles aux déchainements de la nature, peut-être les hommes les plus conscients des valeurs que nous avons à défendre éprouvent-ils davantage le besoin de solidarité avec leurs proches, le sentiment de leur interdépendance et de leur communauté de destin. L'homme pris pour lui-même ne vaut certainement pas moins aujourd'hui qu'aux époques de l'histoire où son action personnelle pouvait s'exercer de manière plus visible et plus positive. Dans le phénomène actuel de la formation des grands ensembles politiques ou économiques, il importe qu'il retrouve sa place au sein de la collectivité. C'est le rôle de la fa-

mille, de l'école et de l'Eglise de le préparer à remplir sa tâche.

« Si le problème est moins aigu dans un petit pays, nous connaissons, cependant, comme d'autres, notre crise de croissance. La population des villes est en constante augmentation, celle des campagnes en forte diminution. L'abondance de main-d'œuvre étrangère exerce son influence sur le comportement de notre peuple. Une prospérité économique extraordinaire crée une disparité des conditions d'existence, où l'ordre des valeurs est bouleversé par l'emprise du matérialisme. Celui-ci a conquis de telles positions que nous devons jeter un cri d'alarme à l'idée qu'il pourrait déborder le terrain des affaires privées et s'étendre aux affaires publiques. Si le principe de la séparation des pouvoirs a valu à notre pays de jouir de l'indépendance réciproque des autorités politiques, judiciaires ou religieuses, il serait néfaste que l'une ou l'autre se laissât gagner par les puissances d'argent ou par une solidarité avec des actions qui pourraient prêter à contestation. Les exigences de la vocation ne peuvent se concilier avec des actes contraires à sa nature. Il n'en résulterait que des atteintes à l'intégrité de l'Etat, aussi bien qu'à l'unité d'une même Eglise.

« "Peuple, dira votre jeu dramatique tout à l'heure, marche dans la lumière." En plaçant votre journée sous le signe de cette préoccupation, vous manifestez votre intention de libérer les hommes des multiples pressions qui s'exercent sur eux, qu'il s'agisse de passions idéologiques ou raciales, ou de l'affrontement brutal d'intérêts économiques. Révolutions, coups d'Etat, grèves, rébellions, actions terroristes, déchirent actuellement nombre de peuples. La situation internationale est chargée de tant d'incertitudes qu'elle en devient hallucinante pour les esprits mal préparés à comprendre le sens des événements et enclins à leur donner une valeur absolue. Il faut se garder de tels entraînements et de telles confusions.

« Parlant à l'Eglise au nom des autorités fédérales, je dois souligner l'aspect délicat des positions qu'elle est tentée de prendre sur des problèmes d'ordre temporel et qui relèvent de l'appréciation politique, ce qui fut le cas récemment encore. Un pasteur de Zurich n'a-t-il pas relevé que la "conception théologique ne veut reconnaître qu'un fait unique ayant changé de manière fondamentale la condition humaine. Ce ne sera en aucun cas un fait de l'histoire terrestre ou même une invention technique". La distinction qui s'impose à cet égard est nécessaire à l'être humain pour que les événements extérieurs ne viennent jeter le doute dans sa vie intérieure.

« Il appartient à l'Eglise de mettre en lumière une telle distinction, d'aider le croyant à discerner sa voie et à vivre dans un monde encore voulu par Dieu. Marcher dans la lumière, c'est rechercher tous ensemble les éléments qui peuvent nous rapprocher dans l'ordre et l'unité de la vie intérieure. Le danger d'une division existe. Nous n'en tirons aucune conclusion empreinte d'amertume. Nous saluons au contraire votre volonté de mettre l'accent de ce rassemblement sur un besoin de lumière, dont la source ne sera pas seulement celle d'un

sentiment religieux, mais d'une raison guidée par la foi.

« Le rassemblement protestant romand, a conclu M. Paul Chaudet, permet de placer à nouveau tous les responsables de ce pays, qu'il s'agisse de l'Etat ou de l'Eglise, devant le devoir de contribuer à dissiper les confusions et les ténèbres qui pèsent sur nos vies individuelles et celles de nos communautés. Nous avons besoin de lumière. Nous lutterons ensemble, avec l'aide du Tout-Puissant, pour le triomphe de la vérité. Vigilants dans l'ordre des choses spirituelles, nous apprendrons à l'être sur le plan temporel, parce que les réalités de la vie terrestre s'éclaireront alors de la seule et vraie lumière qui puisse nous conduire dans l'accomplissement de notre destinée. »

† PIERRE GILLIARD

On apprend le décès à Lausanne, à l'âge de 83 ans, du professeur Pierre Gilliard. Le défunt s'était expatrié en 1904 en Russie, où il passa de nombreuses années. A la demande du couple impérial, il devint précepteur du prince héritier Alexis, fils unique de Nicolas II et de la tsarine Alexandra. Pierre Gilliard fut ainsi mêlé de très près aux tragiques événements qui précédèrent l'assassinat de la famille impériale russe. Après un séjour forcé de trois ans en Sibérie, il put regagner le canton de Vaud et consacra un ouvrage et de nombreux articles à ses dramatiques aventures. Pierre Gilliard fut alors nommé professeur extraordinaire puis ordinaire à la Faculté des lettres de l'université de Lausanne.

Le défunt était le frère de l'écrivain et professeur Edmond Gilliard.

PRIX LITTÉRAIRES INTERNATIONAUX

CHARLES VEILLON

POUR UN ROMAN DE LANGUES FRANÇAISE

ITALIENNE ET ALLEMANDE

Le concours littéraire aux Prix internationaux Charles Veillon 1962 (décernés en 1963), dotés de 5.000 francs suisses chacun, est ouvert. Les auteurs, de quelque nationalité qu'ils soient, peuvent présenter un ou deux romans en langues française, italienne ou allemande, et demander les conditions de participation ou toutes indications utiles au Prix Charles Veillon, avenue d'Ouchy, 29 c, Lausanne (Suisse).

Le jury de langue française est présidé par M. André Chamson, de l'Académie-Française. Le jury de langue italienne par M. le professeur D' Reto Roedel, et le jury de langue allemande par M. le ministre Carl-J. Burckhardt.

CANTON DE ZURICH

† M. VOLKMAR ANDREAE

Peu avant de célébrer son 83^e anniversaire, le célèbre compositeur et chef d'orchestre suisse Volkmär Andrae, docteur *honoris causa*, est décédé récemment.

Il naquit le 5 juillet 1879 à Berne. Après avoir achevé ses études, il était déjà dans les années 1900 et 1901 chef d'orchestre de l'Opéra de la Cour, à Munich. En 1907, il dirigeait l'association chorale de la ville de Winterthour et assumait la direction du chœur mixte de Zurich. De 1904 à 1921, il dirigea le chœur d'hommes de Zurich et de 1906 à 1949, tint la baguette de chef d'orchestre dans les concerts symphoniques de la société de la Tonhalle de Zurich. En outre, il assumait, de 1920 à 1925, la présidence de l'association des musiciens suisses.

Volkmär Andrae dirigea de nombreux concerts à l'étranger. A côté des œuvres classiques, il appréciait tout particulièrement la musique contemporaine.

L'œuvre de Volkmär Andrae comprend des compositions pour chœurs d'hommes, des opéras, des œuvres pour orchestre et musique de chambre, ainsi que des compositions pour piano et pour chant solo.

La faculté des lettres de l'Université de Zurich lui conféra le titre de docteur *honoris causa* et la ville de Zurich lui attribua la médaille Georg-Naegeli. Pour les services qu'il rendit à la musique, il reçut « La décoration pour mérites exceptionnels de la démocratie autrichienne », pour les services rendus à la musique d'Anton Bruckner.

REUNIONS

A L'OCCASION DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE BOULANGERIE ET PATISSERIE

Plusieurs réunions, nationales et internationales, ont eu lieu dans le cadre de l'exposition internationale de boulangerie et pâtisserie, de Zurich. On releva notamment la présence du Richmond-Club, organisation internationale des pâtissiers-boulangers, et de 1 600 femmes de boulangers, venues de toutes les régions du pays, pour assister à une réunion de leur association au cours de laquelle elles entendirent notamment un exposé de l'ancien conseiller fédéral Ph. Etter.

SAUVEGARDE D'UN VIGNOBLE HISTORIQUE
A BADEN

Il y a peu de vignes dans le district de Baden, et le vin n'y rapporte qu'un demi-million, somme dérisoire comparée au budget de cette ville vouée à l'industrie. Mais les citoyens sont fort attachés à cette culture, à laquelle sont liés maints souvenirs historiques.

Or, voici que la paroisse catholique de Baden, Ennetbaden, envisageait de construire une nouvelle église au lieu-dit « Trottenarsal », un des plus anciens vignobles de Baden. L'endroit est déjà mentionné dans une chronique de 1437. Le vin qu'on y produisait était servi, trois fois par semaine, aux pauvres de l'hôpital, par la volonté d'Agnès, reine de Hongrie, fille du roi Albert I^{er} de Habsbourg (qui fut assassiné près de Brugg), et fondatrice du cloître de Kœnigsfelden. Une opposition presque unanime s'étant élevée contre ce projet, même au sein du clergé, on a choisi un autre emplacement pour la nouvelle église et le vignoble de la « Trotte » sera sauvé.

CONNAISSEURS DE ROUSSEAU
EN VOYAGE EN SUISSE

A l'occasion du 250^e anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, des connaisseurs et spécialistes de Jean-Jacques Rousseau et du XVIII^e siècle se sont rencontrés à Zurich. Venus d'Universités belges, danoises, ouest-allemandes, anglaises, françaises, italiennes et suédoises, ces spécialistes ont été les invités de la Fondation Pro-Helvétia. Des bords de la Limmat, ils se sont rendus dans l'ensemble de notre pays et ont pris contact ainsi avec leurs collègues suisses. Ils ont entendu à Zurich un exposé du professeur J.-R. von Salis, sur « L'Ecole de Zurich », puis ont été les hôtes du Conseil d'Etat et du Conseil de Ville.

LA JEUNESSE SUISSE
A QUELQUE CHOSE A DIRE
A LA JEUNESSE ETRANGERE

S'inspirant des expériences que firent les participants suisses au festival mondial de la jeunesse de Vienne, le Comité suisse « Défendez la liberté », a récemment décidé de faire connaître, au prochain Festival mondial de la jeunesse, qui aura lieu à Helsinki, la richesse de la pensée suisse telle qu'elle se manifeste dans un pays qui jouit de la liberté.

Le Comité de « Défendez la liberté » est formé de M. Hans Peter Ming, étudiant en droit, de Zurich, président, M. Walter Renschler, licencié en sciences économiques, rédacteur du « Mondo », à Zurich, vice-président, et M. Max Frenkel, étudiant en droit, de Zurich.

† HANS ROELLI

Le chanteur lyrique suisse bien connu Hans Roelli, créateur de nombreuses chansons à succès, est décédé à l'âge de 73 ans, dans un hôpital de Zurich, après une grave maladie.

Hans Roelli se produisait en s'accompagnant au luth. Il avait obtenu, en 1961, le prix de l'association des journalistes sportifs pour mérite sportif grâce à ses chansons qui glorifiaient le sport.

« CONFRERIE DE LA MARMITE »

Les membres de la « Confrérie de la Marmite », qui, bien qu'ayant donné un nom français à leur association, se recrutent pour le moment seulement en Suisse allemande, sont des gens qui ont choisi la gastronomie pour violon d'Ingres. Non contents d'endosser le tablier de cuisine, ils s'assujettissent à d'impérieuses et rigoureuses prescriptions, tout en n'oubliant pas de faire preuve d'une constante bonne humeur et d'un sens de l'humour très marqué. Formant des groupes de six à douze personnes, ils popotent avec un art qui s'inspire d'un Brillat-Savarin. Le Haut-Chapitre, organe suprême de la Confrérie, a réuni, le 27 mai, le Petit Marmitage, composé des dignitaires de 17 fourneaux, ainsi que les grands-maîtres et les maîtres-queux, dans le charmant et coquet village jurassien de Balsthal, afin de discuter des vertus de certains mets et déguster les spécialités culinaires de cet aréopage distingué. Le Grand Marmitage de 1962 tiendra ses fastes cet automne à Saint-Gall.

ASSOCIATION DES UNIVERSITES POPULAIRES SUISSES

L'Association des Universités populaires suisses, qui comprend aujourd'hui dix Universités populaires régionales et 142 locales, a tenu sa 19^e assemblée des membres à Villars-des-Moines, près de Morat. Après avoir

entendu des exposés du recteur Karl Fehr, de Frauenfeld, et du professeur J.-M. Moeckli, de Porrentruy, elle adopta à l'unanimité les résolutions suivantes :

« 1. Les membres de l'Association des Universités populaires suisses estiment indispensable l'introduction d'une seconde voie d'études pour les adultes et les adolescents.

« 2. Les Universités populaires se déclarent d'accord en principe à collaborer, à la demande des gouvernements cantonaux, à la création de cette seconde voie d'études.

« 3. L'Association des Universités populaires suisses se déclare favorable à la décentralisation des cours, de sorte que la tâche de l'Université populaire, qui est de diffuser les données de la recherche scientifique et d'approfondir la compréhension artistique, puisse s'accomplir aussi dans les petites communes. Elle recommande la multiplication des cours de travail avec un nombre réduit de participants, ainsi que l'institution de cours de week-end et de vacances, de longue durée. Elle attribue une importance particulière à une participation plus grande encore des ouvriers et des paysans.

« 4. L'Association espère la reconnaissance officielle par la Confédération, les cantons et les communes, de l'enseignement donné aux adultes comme essentiel de la culture populaire.

« Elle s'efforcera d'élargir et de renforcer sa collaboration, en particulier avec les Universités et les Ecoles secondaires. »

SWISSAIR vous propose vers
le Proche-Orient, l'Extrême-Orient, l'Amérique du Sud
Le Convair 990 CORONADO
le Jet le plus moderne du monde



SWISSAIR

PARIS, NICE et tous agents IATA de voyages et de fret